



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 2 – 2007M**

**EAU DE BALLAST**

**ATTENDU QUE** plus de 180 espèces aquatiques envahissantes, dont des poissons, des pathogènes et des parasites, ont été libérées dans les Grands Lacs et dans le fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** la Commission mixte internationale a déclaré qu'il est attendu que l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques envahissantes seront les causes principales des changements biotiques des écosystèmes lacustres au 21<sup>e</sup> siècle, causeront des dommages irréversibles à l'environnement et diminueront les possibilités de réadaptation des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les espèces aquatiques envahissantes, comme la moule zébrée, ont d'ores et déjà eu un impact économique négatif important sur les activités de pêche commerciale et sportive et sur l'infrastructure municipale;

**ET ATTENDU QUE** les vaisseaux qui entrent dans le Saint-Laurent et les Grands Lacs en provenance de l'océan Atlantique sont la principale source de nouvelles espèces aquatiques envahissantes pénétrant dans le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les règlements actuels concernant l'eau de ballast se sont avérés inefficaces, surtout en ce qui a trait à la réglementation concernant l'évacuation des réservoirs « sans ballast à bord »;

**ET ATTENDU QUE** les gouvernements fédéraux s'empressent peu de prendre des mesures législatives ou réglementaires déterminantes et de fournir le financement nécessaire pour traiter de cette question de façon complète et efficace, malgré un vaste consensus, dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, que telles mesures et tel financement sont essentiels;

**ET ATTENDU QUE** les conseillers des États-Unis et du Canada au sein de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, de l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs et de la coalition *Heal Our Waters* ont réclamé un moratoire sur l'entrée des navires océaniques dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent jusqu'à ce que soient mises en œuvre des méthodes efficaces de traitement des eaux de ballast;

**ET ATTENDU QUE** le manque de normes et règlements fédéraux a forcé des États à édicter des exigences pour le traitement des eaux de ballast, notamment le Michigan et la Californie, et que d'autres États étudient actuellement la possibilité de faire de même;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demandera aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis



d'adopter une cible à longue échéance d'aucune nouvelle introduction d'espèces aquatiques envahissantes plutôt que de viser leur réduction;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demandera aux gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis d'édicter des lois fédérales complètes pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dont un programme de réglementation de l'eau de ballast;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** telle législation fédérale devra réaliser les objectifs suivants :

1. Une exigence immédiate que tous les vaisseaux exemptés des règlements actuels parce qu'ils sont en état « sans ballast à bord » aient à traiter leurs eaux de ballast résiduelles en vertu de pratiques exemplaires de gestion comme l'échange des eaux de ballast ou autre technologie dans la même veine; et
2. L'établissement de normes de traitement de l'eau de ballast pour les vaisseaux océaniques, incluant :
  - Un objectif éventuel d'une absence absolue de libération d'organismes viables;
  - Une exigence quant au respect de normes de protection environnementale dans les cinq ans, ou moins, suivant l'édiction;
  - Une exigence de révision périodique des technologies, avant et après la période de cinq ans, en vue de dégager les technologies les plus performantes et exiger la mise en œuvre de normes de libération établies en fonction du rendement des meilleures technologies;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incitera les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis à élaborer des programmes de gestion et de réglementation, au besoin, pour faire en sorte que tous les vaisseaux commerciaux intralacustres, côtiers canadiens et océaniques adoptent des pratiques de gestion visant à prévenir que les espèces aquatiques envahissantes qui pénètrent dans les Grands Lacs et dans le fleuve Saint-Laurent puissent se disséminer partout dans le système;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les gouvernements doivent s'assurer que toutes les options envisagées pour contrôler l'introduction d'espèces non indigènes envahissantes dans les Grands Lacs ne causent pas que le problème soit déplacé à la région du fleuve Saint-Laurent.

Signé ce 12<sup>e</sup> jour de juillet 2007

---

Gary Becker, président  
Maire de Racine  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent